



SUD Étudiant-e-s et Précaires

Pl. Chauderon 5
1003 Lausanne

info@sud-ep.ch
www.sud-ep.ch

079 / 206 70 16

Décembre 2014

www.facebook.com/SUD.ep.ch

twitter.com/SUD_EP

sud-ep.tumblr.com

Fondation Maisons pour Etudiants Lausanne : mettre fin aux restrictions, aux contrôles, aux sanctions et aux expulsions !

Plusieurs étudiant-e-s locataires à la FMEL (Lausanne) ont mandaté notre syndicat afin de dénoncer une situation dégradée des conditions de logement au sein de cette fondation. SUD Étudiant-e-s et Précaires a écrit au Conseil de Fondation de la FMEL, retrouvez la lettre sur notre site (www.sud-ep.ch).

Prétextant la condition étudiante, la FMEL a mis en place des pratiques de contrôle et de sanction. Les règles contraignantes se multiplient, le pouvoir des intendant-e-s s'accroît et les visites de contrôles parfois suivies de sanctions sont le lot commun des locataires. Dans certaines maisons, il est arrivé que des appartements entiers soient expulsés. Nous faisons donc face à une situation grave.

De nombreuses restrictions imposées aux locataires empêchent les étudiants de disposer de leur logement dans des conditions normales. Ainsi, ils ne peuvent pas meubler leur chambre à leur souhait et l'hébergement d'amis, même pour un temps limité, leur est refusé. Les intendant-e-s vont jusqu'à exiger le retrait de certains meubles des zones communes, prétextant un motif es-

thétique. La consommation d'alcool a également été interdite par moment. Cette intrusion incessante dans notre sphère privée tend à nous rappeler que nous sommes pas chez nous.

Des contrôles ont lieu principalement à deux moments: lors des visites hebdomadaires et lors des visites annuelles. Chaque semaine, avec une « check-list » extrêmement détaillée, les intendant-e-s notent chaque petite parcelle de la zone commune et de la cuisine qui ne seraient pas propres. Après cette méticuleuse évaluation, des injonctions de nettoyage sont données aux locataires et sont la semaine suivante contrôlées. Si ces injonctions ne sont pas respectées, les usagers/ères sont menacé-e-s de frais de nettoyage, d'amendes, et susceptibles après plusieurs avertissements d'être expulsé-e-s.

Une fois par année, la Direction de la FMEL procède au contrôle des chambres des locataires. Ces visites sont menées par des personnes dont les locataires ne connaissent ni l'identité, ni la fonction. Aucun motif précis n'est annoncé. De surcroît, la présence des lo-

Nos revendications

1. **Interdiction du contrôle dans les chambres**
2. **Droit de disposer de son appartement librement, cas échéant par décision collective, notamment en pouvant y mettre des meubles,**
3. **le droit d'héberger des personnes tierces et droit de sous-location,**
4. **mettre fin à l'arbitraire, à la disciplinarisation, et à l'accumulation de règles,**
5. **mettre fin au contrôle hebdomadaire des zones communes,**
6. **s'il y a besoin d'une visite, celle-ci doit être annoncée préalablement avec motifs valables et la possibilité de changer la date,**
7. **mettre fin à toutes les sanctions spéciales qu'elles soient financières, avertissements ou expulsions.**

cataires n'est pas nécessaire. A ces visites de contrôle s'ajoute la surveillance permanente par les intendant-e-s des appartements et des zones communes. Ces pratiques constituent une atteinte à l'espace privé et à la personnalité des locataires.

La manière de mener ces visites n'est pas acceptable. Le minimum de politesse et de décence n'est pas toujours respecté. Parfois les intendant-e-s deviennent de véritables chefs qui menacent ou hurlent. Le respect de l'intimité et de l'espace privé des locataires n'est pas garanti. Le droit de disposer librement de son logement non plus. Dans les collocations, la possibilité de s'auto-organiser pour les tâches communes est remplacée par un système de contrôle et de sanctions parfaitement infantilisant.

De nombreuses sanctions menacent les locataires de la FMEL. Il y a les amendes pour avoir accueilli quelqu'un la nuit (70 CHF par personne et par nuit), les frais de nettoyages (50 CHF/h ou plus). Il y a les avertissements avec menace d'expulsion. Il y a aussi les expulsions collectives ou encore, par représailles, la suppression de zones communes à un bloc d'habitation.

Les locataires de la FMEL doivent avoir les mêmes droits que tout autre locataire. Il n'est pas acceptable que des pratiques disciplinaires spéciales touchent les étudiant-e-s. Ces derniers/ères paient des loyers. Ceux-

ci ne sont en rien subventionnés ni par le canton, ni par la Ville de Lausanne. Dans les faits, les loyers par rapport aux logements proposés sont au prix du marché. Les étudiant-e-s sont des locataires normaux/ales, ils et elles doivent avoir les mêmes droits. La disproportion entre les biens loués et les contraintes des contrats n'est pas acceptable.

Dans les appartements, les espaces communs (cuisine, salon) doivent faire partie intégrante du bail des locataires. Ce sont leurs espaces privés. La collocation ne peut servir de prétexte à en faire des espaces semi-publics. L'auto-organisation des collocations pour leurs zones communes doit primer. Il n'est pas acceptable qu'un contrôle permanent et intrusif s'opère. En cas de conflit entre colocataires, ceux/celles-ci doivent pouvoir saisir, si nécessaire, une instance auprès de la FMEL afin de le régler.

Tu as subi ou été spectateur/trice d'une pratique inacceptable ?

Ton témoignage nous est précieux et nous permettrait de faire avancer les choses. N'hésite pas aussi à nous contacter si tu as besoin d'aide avec la Fmel ou si tu veux simplement participer à cette action.

À info@sud-ep.ch ou au 079 / 206 70 16

Parce qu'au travail et aux études, tout n'est pas toujours rose : je me syndique!

J'adhère à **sud** pour défendre et améliorer mes **droits, mes conditions de travail, de logement et/ou d'études.**

J'ai droit à une **protection syndicale et juridique** dans mes conflits avec mon employeur, mon bailleur et/ou mon école.

En me syndiquant à **sud** je participe à la construction d'un outil **démocratique, émancipateur et indépendant**, qui lutte pour **la défense de mes intérêts.**

- Je souhaite me syndiquer à **sud**, et recevoir des informations régulières sur les interventions syndicales et l'actualité sociale et politique à l'Université. En me syndiquant, je suis invité-e aux réunions et assemblées générales.

La cotisation est de 5.-/mois pour les étudiant-e-s; et de moins de 10.-/mois pour le personnel.

- Je souhaite en savoir plus sur le syndicat et désire recevoir des informations en vue d'une éventuelle adhésion.

- Je désire recevoir régulièrement par mail des informations sur les interventions syndicales.

Mail :

Madame

Monsieur

Etudiant-e

Salarié-e

Nom :

Prénom :

Adresse :

NPA/Localité:

E-mail :

Téléphone:

Date de naissance :

(Lieu d'étude) :

(Filière):

Lieu de travail:

Emploi:

Date :

Signature:

Formulaire à renvoyer à :

Syndicat SUD
Pl. Chauderon 5
1003 Lausanne